

# Sauvegarde et Défense de l'Environnement De Mandelieu la Napoule et de l'Esterel

Association déclarée en Sous-préfecture de Grasse le 10 Mai 20005 : n° 0061021504 et au JO N° 24 du 11 juin 2005 enregistré sous le n° 64

Mandelieu, le 20 juillet 2005

**Monsieur ESTROSI**  
**Président du Conseil Général**

Monsieur le Président,

Je me permets de vous écrire en tant que Président de l'association S.D.E.M.N.E (Sauvegarde et Défense de l'Environnement de Mandelieu la Napoule). Nous nous opposons avec force et vigueur à la création d'un C.S.D.U à « Barbossi ».

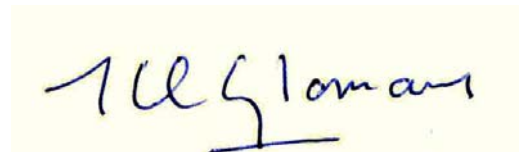
Depuis le mois de janvier, de multiples informations circulent entre le Maire, le Conseil Général et le Préfet, souvent contradictoires.

Aujourd'hui, le Maire affirme que le dossier est « définitivement clos » alors que la lettre du préfet du 5 juillet est particulièrement ambiguë.

Aussi je vous saurai gré de bien vouloir me faire savoir si ces propos sont avérés.

Je vous remercie.

Recevez, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les plus respectueux.



Le Président de la SDEMNE  
Jean-Claude GLOMAUD